

CONTRIBUTIONS DE L'UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 ASSISES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Ces contributions sont issues d'un « Atelier CEVU », d'éléments de discussions tenues à l'occasion du CEVU prospectif du 26-09-2012, d'« Ateliers Conseil Scientifique » (CS), puis réunion publique CS, du « Forum WEB » et des « Ateliers Vie étudiante ».

Formations, Insertion professionnelle et Vie étudiante :

Diagnostics :

- Complexité et illisibilité des parcours.
- Décrochage d'étudiants non repéré.
- Manque de lien avec le monde socio-économique.
- Pas (ou très peu) de prise en compte de l'investissement formation des enseignants-chercheurs et absence totale de service « d'appui à l'enseignement » au sein des universités.
- Beaucoup d'étudiants accueillis à l'université figurent parmi les moins aptes à s'engager dans un cursus long, et l'université n'a pas vocation à tenter de faire réussir ces publics qui n'ont pas été préparés à ces études : l'accès à l'université est possible avec tout type de baccalauréat, en raison d'un principe d'équité – ce principe d'équité coûte très cher aux universités et entraîne nombre d'étudiants vers l'échec « programmé ».

Propositions :

- Restructurer les parcours de Licence et de Master afin de permettre une meilleure lisibilité tant pour les étudiants que pour le monde socio-économique.
- Intégrer la Licence professionnelle au sein du dispositif Licence, afin d'améliorer le lien entre L2 et Licence professionnelle.
- Conserver des UFR à « taille humaine », la proximité « enseignant/étudiant » étant la clé d'une formation de qualité et l'assurance de repérer précocement les « décrochages ».
- Favoriser les liens entre l'Université et monde socio-économique : échanges, visites,...
- Intégrer véritablement l'investissement « formation » dans l'évaluation des enseignants chercheurs, et ne pas se contenter, comme actuellement, d'une « suprématie » de la recherche dans l'évaluation et la promotion des enseignants-chercheurs.
- Supprimer la sélection en milieu de Master, conduisant à des « recalés Bac+4 », et plutôt sélectionner à l'entrée en M1.

- La responsabilité de la Nation est d'assurer une place dans le cursus approprié pour tous, au lieu de laisser des mécanismes sélectifs s'opérer de manière inadéquate en repoussant vers la licence les bacheliers les moins naturellement aptes à réussir.

Recherche : Organisation et financements :

Diagnostics :

- L'excellence peut entraîner la disparition de « petites équipes » prometteuses.
- Trop d'organismes en charge de la recherche française, entraînant à la fois « peu de visibilité internationale » et « beaucoup de temps et d'énergie consacrés à la réponse aux multiples appels d'offre ».
- Les Investissements d'avenir vont générer des surcoûts importants qui seront in fine à la charge des établissements.
- Les carrières universitaires en France ont perdu de leur attractivité, en partie à cause des rémunérations.

Propositions :

- Réduire le nombre des opérateurs de recherche, l'Université devant rester au centre du système.
- Maintenir, à côté des « Labex/Equipex », des « unités de démarrage » permettant d'explorer des thématiques émergentes et des « unités de recherche clinique », dans le domaine de la santé.
- Supprimer l'annualisation budgétaire, qui pousse les unités de recherche à une consommation peu vertueuse au quatrième trimestre, et passer sur 5 ans (comme les contrats).
- Simplifier la procédure de réponse aux appels d'offre ANR.
- L'évaluation des enseignants chercheurs doit se faire par les CNU et l'évaluation des unités de recherche par l'AERES doit s'accompagner d'un dialogue constructif alors qu'actuellement « ce n'est qu'une notation – sanction ».
- Pour mémoire, de longs débats ont eu lieu sur « recherche et société » : la recherche doit-elle uniquement répondre aux questions de la société où doit-elle librement poursuivre sa route ?

Organisation de l'Enseignement supérieur, financements :

Diagnostics :

- Tel quel, le code de l'éducation ne permet pas les « rapprochements et collaborations intimes inter-établissements » : au sein d'une même université où d'un même Grand Etablissement, comment faire coexister des UFR et des Grandes Ecoles ?
- La LRU et le passage au RCE prônaient l'autonomie des universités : la réduction des financements nationaux ne laissent que peu de chance de réussite à cette « autonomie très relative ».
- Les exigences nationales contenues dans le contrat sont souvent en contradiction avec les exigences territoriales.

- Tel que l'enseignement supérieur est organisé en France, Universités et Grandes Ecoles ne disposent pas des mêmes armes.
- Les réductions budgétaires ont entraîné la précarisation de certains personnels BIATSS.

Propositions :

- Si le souhait d'un rapprochement Universités-Grandes Ecoles existe, il faut offrir à ces établissements des moyens identiques : libre accès pour les uns/sélection pour les autres, modifications annuelles des dotations pour les uns/postes et budgets fléchés pour les autres...
- Modifications significatives du code de l'éducation nationale permettant la création d'Institut Universitaire Thématique, au sein desquels trouveraient leur place, des UFR, par exemple : Institut Universitaire de Santé regroupant des facultés de médecine, des facultés d'odontologie, de pharmacie,....
- Attribution de dotations aux universités, prenant véritablement en compte la qualité des formations et de la recherche ainsi que le GVT.
- Modulation des droits d'inscription : offrir aux universités la possibilité, au sein d'un cadrage strict,
 - o de moduler les droits d'inscription selon les filières et, en contrepartie,
 - o de pouvoir proposer des « bourses internes » aux étudiants issus de milieux sociaux défavorisés.

Point de vue des étudiants de GAELIS (Groupement des Associations et élus étudiants de Lyon, Indépendants et Solidaires)

Pour une gouvernance plus équilibrée de nos universités, GAELIS propose :

- ✓ Un pouvoir de décision accru pour le CEVU, le CS et les différentes commissions. Le CA conserve un rôle prospectif, afin d'inscrire l'université dans une logique stratégique de moyen-long terme.
- ✓ Une place plus importante pour les partenaires extérieurs, pouvant participer aux commissions.
- ✓ La suppression de la prime à la majorité pour l'élection des personnels, au profit d'un scrutin à la proportionnelle.
- ✓ L'élection du Président de l'université par l'ensemble des 3 conseils centraux.

Pour une meilleure attractivité territoriale, GAELIS propose :

- ✓ La promotion d'évaluations systématiques de nos universités, en vue d'améliorer leur fonctionnement
- ✓ Une visibilité accrue auprès du monde socio-économique local, afin de rendre plus lisibles nos diplômes et de proposer des terrains de stages plus cadrés
- ✓ Une ouverture à l'international toujours plus grande
- ✓ L'intégration des formations non-universitaires (IFSI, ...).

Pour une meilleure réussite des étudiants, GAELIS propose :

- ✓ L'instauration d'une approche par compétences, permettant à la fois aux lycéens de mieux appréhender les formations supérieures, et aux étudiants d'avoir un parcours mieux valorisé et plus lisible des partenaires extérieurs
- ✓ La promotion de formation « à la carte », via des modules ou des options, en lien avec l'ouverture de nos établissements vis-à-vis des partenaires extérieurs
- ✓ La sélection en M1 remplaçant celle effectuée en M2
- ✓ L'autorisation de réorientations dès le premier semestre
- ✓ La mise en place de l'Aide Globale d'Indépendance (AGI) de la FAGE (linéarisation des bourses, le CROUS comme guichet unique des aides sociales...)
- ✓ La mise à disposition de jobs étudiants choisis et non subis (moins de 15h /semaine).

Point de vue de l'Unef Lyon1

Synthèse :

- création de postes de titulaires : enseignants-chercheurs et BIATOSS,
- augmentation des budgets et des heures d'enseignement et de soutien,
- mise en place de plans d'investissement pour la rénovation des bâtiments et pour la création de logements étudiants,
- création d'une allocation d'autonomie évaluée en fonction de la situation propre de chaque étudiant,
- mise en place de contrats d'apprentissage remplaçant les stages.
- suppression des PRES et des Fondations de droit privé,
- retrait de tous les projets IDEX
- suppression de tous les frais d'inscription.